

N/Réf. : AF/VB/TC/FL

Villers-Lès-Nancy, le 23/08/2023

Circulaire

A Mesdames et Messieurs :
-Les Présidents
-Les Maires

**CONSEIL MEDICAL EN FORMATION RESTREINTE
CALENDRIER DES REUNIONS 2024**

Afin de faciliter la saisine du conseil médical en formation restreinte, je vous informe que le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année 2024 a été fixé comme suit :

Dates limites de réception des dossiers transmis par les collectivités et établissements publics territoriaux	Dates d'envoi des convocations et notes de présentation aux membres du conseil médical	Dates des réunions du conseil médical en formation restreinte 2024
Vendredi 22 décembre 2023	Vendredi 29 décembre 2023	Vendredi 5 janvier 2024
Vendredi 19 janvier 2024	Vendredi 26 janvier 2024	Vendredi 2 février 2024
Vendredi 16 février 2024	Vendredi 23 février 2024	Vendredi 1 mars 2024
Vendredi 22 mars 2024	Vendredi 29 mars 2024	Vendredi 5 avril 2024
Vendredi 19 avril 2024	Vendredi 26 avril 2024	Vendredi 3 mai 2024
Vendredi 24 mai 2024	Vendredi 31 mai 2024	Vendredi 7 juin 2024
Vendredi 21 juin 2024	Vendredi 28 juin 2024	Vendredi 5 juillet 2024
Vendredi 23 août 2024	Vendredi 30 août 2024	Vendredi 6 septembre 2024
Vendredi 20 septembre 2024	Vendredi 27 septembre 2024	Vendredi 4 octobre 2024
Vendredi 25 octobre 2024	Jeudi 31 octobre 2024	Vendredi 8 novembre 2024
Vendredi 22 novembre 2024	Vendredi 29 novembre 2024	Vendredi 6 décembre 2024

Compte tenu des délais incompressibles de traitement, j'attire votre attention sur le fait qu'un dossier incomplet ou transmis au CDG hors des dates indiquées ci-dessus, sera automatiquement porté à l'ordre du jour de la réunion suivante. La date prise en compte est la date de réception de la saisine ou de réception de l'expertise médicale le cas échéant, au CDG.

Pour rappel, les avis du conseil médical, lorsqu'ils sont obligatoires, doivent être préalables aux décisions. Aussi, un acte pris antérieurement à la date de l'avis émis par le conseil médical est irrégulier. Il convient de prévoir la saisine du conseil médical en conséquence.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires du Département, Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics territoriaux, mes salutations distinguées.



Le Président,

Daniel MATERGIA
Maire de SANCY